

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ  
Tél. : 03 87 28 30 87  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr  
Réf. : AS/  
Code : ASPE-L9

**Objet : Dossier de déclaration concernant : Le projet de création de fossés de drainage sur une parcelle communale destinée au reboisement**  
**PJ Fiche de renseignement descriptive**

**Office National de Forêts**  
**à l'attention de Mme VIBERT Mylène**  
**45, Avenue Clémenceau**  
**57500 SAINT- AVOLD**

Metz, le 29 janvier 2015

Madame,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Le projet de création de fossés de drainage sur une parcelle communale destinée au reboisement et la mise en place d'une ripisylve au niveau de la berge du ruisseau du "Grossbach"**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 29 janvier 2015, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de FALCK où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Mairie de FALCK

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE